



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-06

Rapport-préavis au postulat de M. Joël Herminjard : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-06 s'est réunie le 19.09.2023 en salle de la municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Marion Tanner, René Allenbach, Maria Caramia, Sébastien Pavid, Jean-René Marguet et du rapporteur/rapportrice soussigné Thierry Luthringer, était absent sans excuses : Thierry Magnin

La Municipalité était représentée par Rachel Gueissaz et Jean-François Gander chef de service.

Nous remercions ces derniers de leur présence et des explications complémentaires qu'ils nous ont apportées tout au long de la séance. Mme Gueissaz a rappelé les orientations claires du conseil fédéral et cantonales dans l'évolution de la loi sur les énergies vers un développement toujours plus accentué des moyens pour favoriser les économies d'énergie, la production d'électricité durable et favoriser des comportements plus écologiques, notamment l'électromobilité. A ce jour, comme le rapport le précise, la région du balcon du Jura est un désert pour recharger les batteries, seule une borne privée est mise à disposition et aucune PME ou entreprise n'a le projet d'en installer prochainement. Cette situation ne peut durer dans une région qui se veut touristique et développer la mobilité durable. Il faut aussi savoir qu'en 2022, 1 voiture neuve sur 4 est électrique ; le parc de ces dernières ne fait donc qu'augmenter. Par conséquent, comme le propose la municipalité la commission soutien la proposition de poursuivre l'étude de l'installation de bornes électriques, ceci d'autant plus, que si les propriétaires peuvent installer une borne selon leur choix il n'en est pas de même pour les locataires qui habitent Sainte-Croix et qui dépendent de la décision de la régie immobilière ou du propriétaire.

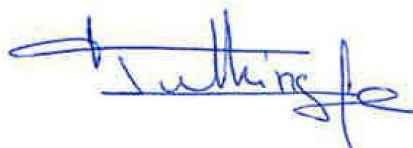
La municipalité propose dès lors 2 alternatives, la première un financement complet par une société privée et la 2^{ème} un financement partagé. A l'unanimité moins une abstention, la commission propose à la municipalité d'approfondir le financement complet par une société privée. Ainsi, la commune met à disposition les emplacements et la société privée prends tout à charge et amortie ses investissements par le prix du KW/H. Les enjeux pour la commune sont minimes et la société compétente dans son domaine gère l'ensemble du service. C'est un peu le modèle d'une pompe à essence. Le but de ce rapport est de

savoir si la municipalité doit poursuivre ou non son étude. La commission soutient à l'unanimité la décision de finaliser son étude. En revanche, elle recommande à la municipalité de ne pas lier cet objet à l'analyse du stationnement car la société privée, au regard de son expérience, va proposer des emplacements pertinents au regard des différentes nécessités (touristiques, passage, indigène, commerces). Si dans la planification, une 1^{ère} rencontre avec la municipalité de Bulle est prévue dans le courant du mois de septembre, la commission relève, au regard des besoins et des nouvelles lois sur l'énergie, la nécessité d'accélérer la réflexion et de présenter un préavis au conseil communal en 2024. Enfin, la commission a abordé la question de la politique communale en lien avec l'achat de véhicules électriques et la mise à disposition de bornes pour le personnel communal. En effet, nous pensons qu'il serait nécessaire de réfléchir rapidement à cette question importante qui est liée au plan de mobilité que toutes entreprises privées ou publiques devraient mettre en place ces prochaines années. Ceci d'autant plus que la commune installe des panneaux solaires sur le bâtiment communal. Il serait donc judicieux de combiner la production d'énergie durable et la mobilité douce.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et soutient la décision de poursuivre l'étude de l'installation de bornes électriques à Sainte-Croix selon les recommandations de la commission.

Le rapporteur / La rapportrice

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lullings', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.